PUBLIÉ LE 28/01/2026 - MIS À JOUR LE 15/06/2026

Décision DG n° 2026-06 du 06/01/2026 – Nomination auprès du Comité Français de la Pharmacopée « Substances et préparations chimiques, pharmaceutiques et radiopharmaceutiques – Galénique-Pharmacotechnie » de l'ANSM

DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES - INSTANCES : CRÉATIONS ET NOMINATIONS

La Directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;

Vu la décision DG n° 2026-05 du 6 janvier 2026 portant création du comité français de la pharmacopée « substances et préparations chimiques, pharmaceutiques et radiopharmaceutiques – galénique-pharmacotechnie » de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

Décide

Article 1er : Sont nommés membres du comité français de la pharmacopée « substances et préparations chimiques, pharmaceutiques et radiopharmaceutiques – galénique-pharmacotechnie » pour une durée de 4 ans :

Au sein de la formation restreinte « substances chimiques et radiopharmaceutiques » :

- Monsieur BERNADOU (Jean)
- Madame BRUNET (Marie-Dominique)
- Monsieur CLAROT (Igor)
- Monsieur GERVAIS (Philippe)
- Monsieur GRACH (Guillaume)
- Madame HERRENKNECHT (Christine)
- Monsieur KUHNAST (Bertrand)
- Madame MACOURS (Pascale)
- Madame MOREAC-PELISSIER (Tiphaine)
- Madame RIZZO-PADOIN (Nathalie)

Au sein de la formation restreinte « préparations pharmaceutiques, galénique et pharmacotechnie » :

- Madame AZAM (Camille)
- Madame BEGU-SOULIE (Sylvie)
- Monsieur BOIVIN (Pierre-Nicolas)
- Monsieur BRIOT (Thomas)
- Madame CHAMBIN (Odile)
- Monsieur CORVIS (Yohann)
- Monsieur CURTI (Christophe)
- Madame GAYOT (Anne)

- Madame LE GALL (Monique)
- Madame MARTIN-PRIVAT (Dominique)
- Madame MILLET (Karen)
- Monsieur PADOIN (Christophe)
- Madame PEYRON (Florence)
- Monsieur PIROT (Fabrice)
- Monsieur SADOU YAYÉ (Hassane)
- Monsieur SECRETAN (Philippe-Henri)
- Monsieur TCHORELOFF (Pierre-Cyril)

En qualité de représentants des associations agrées des usagers du système de santé :

- Monsieur MAZENS (Yann), France Assos Santé
- Madame HUET SALVETAT (Isabelle), Alliance Maladies Rares

Article 2 : La Directrice des métiers scientifiques est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 6 janvier 2026

Catherine PAUGAM-BURTZ
Directrice générale